

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
Paris, le 20 février 2020

Note mobilité directeurs (D1, D2, D3, D4, Directeur CFA/CFPPA, DEA/DAT)

La note de mobilité [DGER/SDEDC/2020-102](#) du 12 février 2020 porte sur :

Appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2020

- Directeur d'EPLEFPA (D1),
- Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2),
- Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3)
- Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4), directeur de CFA et/ou CFPPA, directeur d'exploitation, directeur d'atelier technologique



Date limite =
16 mars 2020

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des agents occupant des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2020.

Elle comporte les trois parties suivantes :

- A - Dispositions générales
- B - Cas particuliers
- C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2020

En cas d'intérêt pour le poste, le postulant adresse sa candidature avec sa liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae actualisé, à l'autorité académique (DRAAF / DAAF) d'accueil, avant le 16 mars 2020.

Textes de référence :

- Décret n°2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
- Arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
- Arrêté du 14 novembre 2019 fixant le nombre des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles



N'hésitez pas à nous contacter

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr / foenseignementagricole.fr

